

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-3-4-8
Séance du vendredi 7 mars 2008

OPAH/RENOUVELLEMENT URBAIN N°2 DE MULHOUSE CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN PREFINANCEMENT DES SUBVENTIONS PUBLIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2007/IV-4è/26 relatif à la convention partenariale pour la mise en œuvre de l'OPAH/Renouvellement Urbain n°2 à Mulhouse 2007-2012,
- VU le rapport du Conseil Général n°2008/I - 4è/06 du 14 décembre 2007 relatif à la politique de l'habitat,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer le protocole annexé au rapport relatif au préfinancement des subventions publiques de l'OPAH/renouvellement Urbain n°2 de Mulhouse.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions